

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022

Le lundi dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du neuf décembre deux mille vingt-deux, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Daniel RATHIER, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRECHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Véronique ROMEYER à M. Jean-Yves CHAUSSIN, Mme Monique FAURAND à Mme Corinne CABUT, Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Juliette HAUW à M. Christophe FAVERJON, Mme Morgane RICHARD à Mme Clémentine PAGNIER, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Excusée : Mme Véronique RESSEGUIER.

Nombre de conseillers : **29** - Nombre de présents : **22** - Nombre de votants : **28**

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2022-12-12

OBJET : SERVITUDE DE PASSAGE À PROXIMITÉ DE LA SALLE SBHV

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Une discussion a eu lieu en Conseil municipal sur le principe d'une autorisation de passage sur le domaine communal au profit des parcelles AT 160 (propriété de la SAS MÉTAL INDUSTRIEL) et AT 177 (propriété de la SCI MALACHITE), sur les parcelles AT 327, AT 219 et AT 220 (propriété de la commune d'Unieux), AT351, AT218, AT 310 et AT 324 (propriété de la SCI SOFARIMMO).

Une rencontre a eu lieu avec le gérant de l'entreprise TOTEM, le futur acquéreur, le représentant d'Unieux Métal et la commune d'Unieux. Il a été convenu qu'il est plus simple et plus efficace d'utiliser la sortie existante en procédant à un aménagement de clôture.

Le coût total des dépenses pour cet aménagement correspond à 31 858,00 € HT et 38 229,60 € TTC selon le devis.

Un projet de convention entre TOTEM, Arpège Industrie/Métal Industrie, Unieux Métal/ la SCI SOFARIMMO, la SAS Métal Industriel, la SCI MALACHITE ou toute personne physique ou morale qu'ils leur plairont de se substituer et la commune d'Unieux, prévoit les modalités de prise en charge des travaux de clôture et de grillages nécessaires à l'exercice de ce droit de passage et également nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux. Cette convention prévoit également l'entretien de l'assise de cette voie de passage pour permettre la circulation de véhicule notamment de poids lourds.

Elle prévoit également que les dépenses d'aménagement et le fonctionnement de cette servitude de passage soient partagés entre les 4 propriétaires à part égale.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le projet de convention pour l'organisation de cette servitude de passage et les modalités de financement au quart par la commune et le versement de la participation financière correspondante.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué ou un Adjoint à qui il délèguera sa signature pour la signature de cette convention.

- **DÉSIGNE** Maître Pailhes, Notaire à Firminy, pour participer à la rédaction de l'acte au titre de la commune d'Unieux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20221219-DELIB2022-12-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022



Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 19 décembre 2022.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

